

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 AVRIL 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-25

OBJET : Désignation des représentants de l'EPT au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées du Territoire.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	77
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	7
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

Absents :

Christian CAMBON, Olivier DOSNE, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Jacques J.P. MARTIN.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

OBJET : Désignation des représentants de l'EPT au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées du Territoire

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles R421-14 et R421-33,

VU le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant la composition du Conseil d'Administration des Établissements Publics locaux d'enseignement,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que les Conseils d'Administration des collèges dont l'effectif est supérieur à 600 élèves et des lycées, sont composés de deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, d'un représentant de cet établissement public et d'un représentant de la commune,

CONSIDERANT qu'un représentant suppléant doit également être désigné dans les mêmes conditions et qu'il siègera au Conseil d'Administration en cas d'empêchement du représentant titulaire,

CONSIDERANT par conséquent la nécessité d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'EPT Paris Est Marne & Bois pour siéger au sein du Conseil d'Administration de chacun des collèges et lycées du Territoire,

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

DESIGNE les représentants de l'EPT Paris Est Marne & Bois au sein des Conseils d'Administration des collèges et des lycées des treize villes du territoire :

Commune	Etablissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Champigny-sur-Marne	Collège Elsa Triolet	Jacqueline BENAHMED	
	Collège Lucie Aubrac	Bernard GAUDIERE	
	Collège Paul Vaillant-Couturier	Yann VIGUIE	
	Collège Rol-Tanguy	Tatiana SAUSSEREAU	
	Collège Willy Ronis	Sophie AMAR	
	Lycée Langevin Wallon	Philippe LHOSTE	
	Lycée Louise Michel	Philippe DUBUS	
	Lycée Marx Dormoy	Aurore THIROUX	

Champigny-sur-Marne	Lycée professionnel Gabriel Péri	Geneviève CARPE	
	Lycée professionnel Langevin Wallon	Philippe LHOSTE	
	Lycée professionnel Louise Michel	Philippe DUBUS	
	Lycée professionnel Max Dormoy	Aurore THIROUX	
Charenton-le-Pont	Collège la Cerisaie	Pierre MIROUDOT	Benoît GAILHAC
	Lycée Robert Schuman	Pierre MIROUDOT	Benoît GAILHAC
	Lycée professionnel Robert Schuman	Pierre MIROUDOT	Benoît GAILHAC
Fontenay-sous-Bois	Collège Frédéric et Irène Joliot-Curie	Nicolas DAUMONT-LEROUX	Anne-Marie MAFFRE
	Collège Jean Macé	Sylvie CHARDIN	Anne-Marie MAFFRE
	Collège Victor Duruy	Delphine FENASSE	Anne-Marie MAFFRE
	Lycée Pablo Picasso	Nassim LACHELACHE	Anne-Marie MAFFRE
	Lycée professionnel Jules Michelet	Emmanuel CHAMPETIER	Anne-Marie MAFFRE
Joinville-le-Pont	Collège Jean Charcot	Michel DESTOUCHES	Olivier DOSNE
	Collège Jules Ferry	Michel DESTOUCHES	Olivier DOSNE
Le Perreux-sur-Marne	Collège de Lattre de Tassigny	Thomas BERRUEZO	Florence HOUDOT
	Collège Pierre Brossolette	Thomas BERRUEZO	Florence HOUDOT
	Lycée Paul Doumer	Pierre PELLÉ	Florence HOUDOT
Maisons-Alfort	Collège Condorcet	Bruno BORDIER	Thierry BARNOYER
	Collège Edouard Herriot	Thierry BARNOYER	Catherine HERVE
	Collège Jules Ferry	Catherine HERVE	Stéphane CHAULIEU
	Collège Nicolas de Staël	Stéphane CHAULIEU	Bruno BORDIER
	Lycée Eugène Delacroix	Jean-Luc CAEDDU	Karine PEREZ
	Lycée professionnel Paul Bert	Karine PEREZ	Jean-Luc CAEDDU
Nogent-sur-Marne	Collège Edouard Branly	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Collège Watteau	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Lycée Edouard Branly	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Lycée Louis Armand	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Lycée professionnel La Source	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Lycée professionnel Louis Armand	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
Saint-Mandé	Collège école Decroly	Eveline BESNARD	Florence CROCHETON
	Collège Jacques Offenbach	Eveline BESNARD	Florence CROCHETON
Saint-Maur-des-Fossés	Collège Camille Pissarro	Germain ROESCH	Nadia LECUYER
	Collège François Rabelais	Agnès CARPENTIER	Carole DRAI
	Collège le Parc	Florentine RAFFARD	Adrien CAILLEREZ
	Collège Louis Blanc	Jean-Marc BRETON	Jacqueline VISCARDI
	Collège Pierre de Ronsard	Carole DRAI	Jean-Marc BRETON
	Lycée Condorcet	Adrien CAILLEREZ	Pascale MOORTGAT
	Lycée d'Arsonval	Nadia LECUYER	Pierre GUILLARD
	Lycée François Mansart	Jacqueline VISCARDI	Agnès CARPENTIER
	Lycée Marcelin Berthelot	Pierre GUILLARD	Germain ROESCH
	Lycée professionnel Condorcet	Germain ROESCH	Pascale MOORTGAT
	Lycée professionnel François Mansart	Jacqueline VISCARDI	Agnès CARPENTIER
	Lycée professionnel Gourdou Leseurre	Céline VERCELLONI	Téo FAURE
Saint-Maurice	Collège Edmond Nocard	Igor SEMO	Christian CAMBON

Villiers-sur-Marne	Collège les Prunais	Dorine FUMEE	Monique FACCHINI
	Collège Pierre et Marie Curie	Dorine FUMEE	Michel OUDINET
Vincennes	Collège Antoine de Saint-Exupéry	Eric BENSOUSSAN	Brigitte GAUVAIN
	Collège Françoise Giroud	Brigitte GAUVAIN	Eric BENSOUSSAN
	Collège Hector Berlioz	Pierre LEBEAU	Céline MARTIN
	Lycée Hector Berlioz	Annick VOISIN	Pierre LEBEAU
	Lycée professionnel Jean Moulin	Céline Martin	Pierre LEBEAU

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le